



COMPTE RENDU **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille douze, le 13 décembre, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Roquille sous la présidence de Monsieur David Ulmann.

Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 26
Votants : 26
Date de convocation : 7 décembre 2012

David Ulmann, Président,

MM Dufour, Maumont, Parmentier, Régner, Reix, Vallon, Vice-Présidents,

Mme Allegret, MM Allegret, Bazus, Mlle Buso, MM Guery (suppléant de M. Borderie), Chalard, Mmes Desrozier, Driot (suppléante de Mme Escarmant), MM Frechou, Fritsch, Garcia,ourgousse, Mme Grare, MM Laclotte, Lafage, Mme Maury, M. Piroux, Mmes Basque (Suppléante de M. Provain), Deycard (suppléante de Mme Ribeyreix), Délégués communautaires.

EXCUSES: MM Bertin, Borderie, Bouilhac, Mmes Bouriane, Dubreuil, Escarmant, Grelaud, Impériale, MM Favereau, Ginoux (départ à 20h10), Grenouilleau, Lacaze, Naudon, Provain, Vérité, Mmes Ribeyreix, Van Melle.

I - Recondution du poste d'agent d'entretien sous la forme d'un contrat d'avenir (12-114)

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de renouveler le poste d'agent d'entretien du service technique sous la forme d'un contrat d'avenir sur la base d'un 35/35^{ème} à compter du 9 janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

✓ Approuve le renouvellement d'un agent d'entretien à 35/35^{ème} dans le cadre d'un contrat d'avenir à compter du 9 janvier 2013 et jusqu'au 8 janvier 2015,

✓ Habilité David Ulmann, Président, à effectuer les formalités nécessaires au présent renouvellement de contrat.

II - Opération CAP 33 2013 (12-115)

Monsieur Michel Maumont, Vice-Président délégué au Tourisme, Monsieur Patrick Vallon, Vice-Président délégué au Sport, dressent le bilan de l'opération CAP 33 qui s'est déroulée cet été avec succès sur le territoire du Pays Foyen.

Messieurs les Vices-Présidents remercient les services du Conseil Général de la Gironde qui ont collaboré à la réussite de ce projet.

Messieurs les Vices-Présidents proposent de reconduire cette opération pour la saison 2013.

Sur proposition unanime di Bureau et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la reconduction de l'opération CAP 33 pour la saison 2013,
- ✓ Conditionne ladite opération par l'inscription des crédits au Budget 2013,
- ✓ Notifie la présente délibération au Conseil Général de la Gironde,
- ✓ Habilité Monsieur Le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à la présente affaire.

III - Réaménagement et extension du Relais des Services Publics - validation de la phase Avant Projet Détaillé (12-116)

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1985 dite loi MOP, les marchés de maîtrise d'œuvre sont des contrats conclus à prix provisoires.

Le forfait de rémunération du maître d'œuvre ne devient définitif que lors de la validation de la phase Avant Projet Détaillé (APD), phase à laquelle le maître d'œuvre fournit l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux.

Aussi, dans le cadre du marché de réaménagement et d'extension du Relais des Services Publics, il convient de valider la phase APD remise par le cabinet Action Architecture ainsi que le coût estimatif des travaux correspondant.

Ce dernier est arrêté à la somme de 395 712.13 euros hors taxe, portant ainsi le forfait définitif de rémunération à 34 837.80 euros hors taxe, décomposé comme suit :

Décomposition	Estimatif des travaux	% de rémunération	Forfait définitif de rémunération
Tranche ferme	221 512.13 € HT	10.7 %	23 701.80 € HT
Tranche conditionnelle	174 000.00 € HT	6.4 %	11 136.00 € HT
Total	395 512.13 € HT		34 837.80 € HT

Monsieur le Président invite les membres du conseil de communauté à se prononcer sur ces points.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la phase d'Avant Projet Détaillé présentée par le maître d'œuvre,
- ✓ Valide le coût estimatif des travaux du projet ainsi présenté,
- ✓ Valide le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre en découlant,
- ✓ Habilité le Président à signer l'avenant correspondant au marché de maîtrise.

IV - Mutualisation de poste du Référent PLIE entre la CdC du Pays Foyen et la CdC Castillon Pujols

Monsieur Le Président propose au conseil de procéder à une mutualisation du poste Référent PLIE entre la Communauté de Communes du Pays Foyen et la Communauté de Communes de Castillon-Pujols.

Monsieur le Président sollicite l'accord du conseil de communauté.

Il précise que le remboursement de la mise à disposition de l'agent par la CdC de castillon-Pujols s'effectuera sur la base du nombre de dossiers suivis par l'agent par communauté de communes.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la mise à disposition de poste de Référent PLIE avec la Communauté de Communes de Castillon-Pujols.
- ✓ Précise que le remboursement sera effectué chaque année sur la base du nombre d'individus suivi sur chaque CDC dans le cadre du dispositif PLIE.
- ✓ Habilité Monsieur Le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- ✓ Notifie la présente délibération à M. Le Président de la CdC Castillon-Pujols.

V - Budget Primitif Principal CdC

Monsieur Jean Régner, Vice-Président délégué aux Finances, présente le Budget Principal 2013 de la Communauté de Communes du Pays Foyen par chapitre et annonce qu'il s'équilibre de la manière suivante :

- en fonctionnement : 7 498 400 €
- en investissement : 1 605 277 €

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Valide le Budget Principal 2013 de la Communauté de Communes du Pays Foyen ainsi présenté.

VI - Budget Primitif 2013 de l'Office de Tourisme du Pays Foyen

Monsieur Jean Régner, Vice-Président délégué aux Finances, présente le Budget Primitif de l'Office de Tourisme par chapitre et annonce qu'il s'équilibre de la manière suivante :

- en fonctionnement : 182 658 €
- en investissement : 3650 €

- ✓ Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget.



VII - Budget Primitif SPANC 2013

Monsieur Jean Régner, Vice-Président délégué aux Finances, présente le Budget SPANC 2013 par chapitre et annonce qu'il s'équilibre de la manière suivante :

- en exploitation : 75 925 €
- en investissement : 18 000 €

✓ Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget SPANC 2013 ainsi présenté.

Fait et affiché au Siège
de la Communauté de Communes du Pays Foyen,
Le 20 décembre 2012



David Ulmann
Président